Mis en ligne le 30/06/2026

Département de Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

LILLEBONNE

SAEC/AG/6.1/327/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Fermeture du terrain de foot des hauts-champs 1

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° 267 du 31 mars 1964 (Jeunesse et Sport),

Considérant les travaux du terrain de football du stade des hauts-champs 1,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation dudit terrain de football,

ARRÊTE

Article 1 – Dans le cadre de la réalisation de travaux, le terrain de foot du stade des hauts-champs 1 sera fermé du 30 juin 2026 au 9 août 2026 inclus.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de la notification du présent arrêté.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Monsieur le Président de l'Union Sportive Lillebonnaise, Monsieur Le Président de l'USL Football et au personnel Municipal.

Fait à LILLEBONNE, le 25 juin 2026

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint,

VILLE DE LILLEBONNE SEINE MARITIME

Clément FOUTEL

VILLE DE LILLEBONNE
HÔTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND – B.P. 20071 – 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 – lillebonne.fr – contact@lillebonne.fr

Mis en ligne le 30/06/2026